

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
20

Conseillers absents :  
13

Séance ordinaire du 26 septembre 2024  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt-six septembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM et Sébastien BURG Y

**Excusés (13) :**

Mme Dominique THOMAS (procuration à M. EHRET)  
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)  
M. Patrick BOUTHERIN (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
M. Bruno TRANCHANT  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Véronique FLESCHE  
Mme Bérengère MICODI  
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURG Y)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme NYREK)

-o-O-o-

### Point 12 de l'ordre du jour

#### Acquisition de la parcelle section CM n° 28

La propriétaire de la parcelle cadastrée section CM n° 28 a proposé de vendre cette dernière à la ville de Rixheim pour l'euro symbolique.

Il s'agit d'une parcelle de 10,52 ares, entièrement boisée et accolée à une parcelle identique qui appartient déjà à la commune.

L'acquisition de ce terrain, situé le long de la rue Saint Marc, permettrait d'assurer un entretien uniforme et régulier des arbres bordant la voirie.

Les éventuels frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acquérir auprès du propriétaire désigné au Livre Foncier, ou de ses ayants droit, la parcelle cadastrée section CM n° 28 ;
- de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique ;
- de charger Maître Olivier BELTZUNG, notaire, de la rédaction de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL



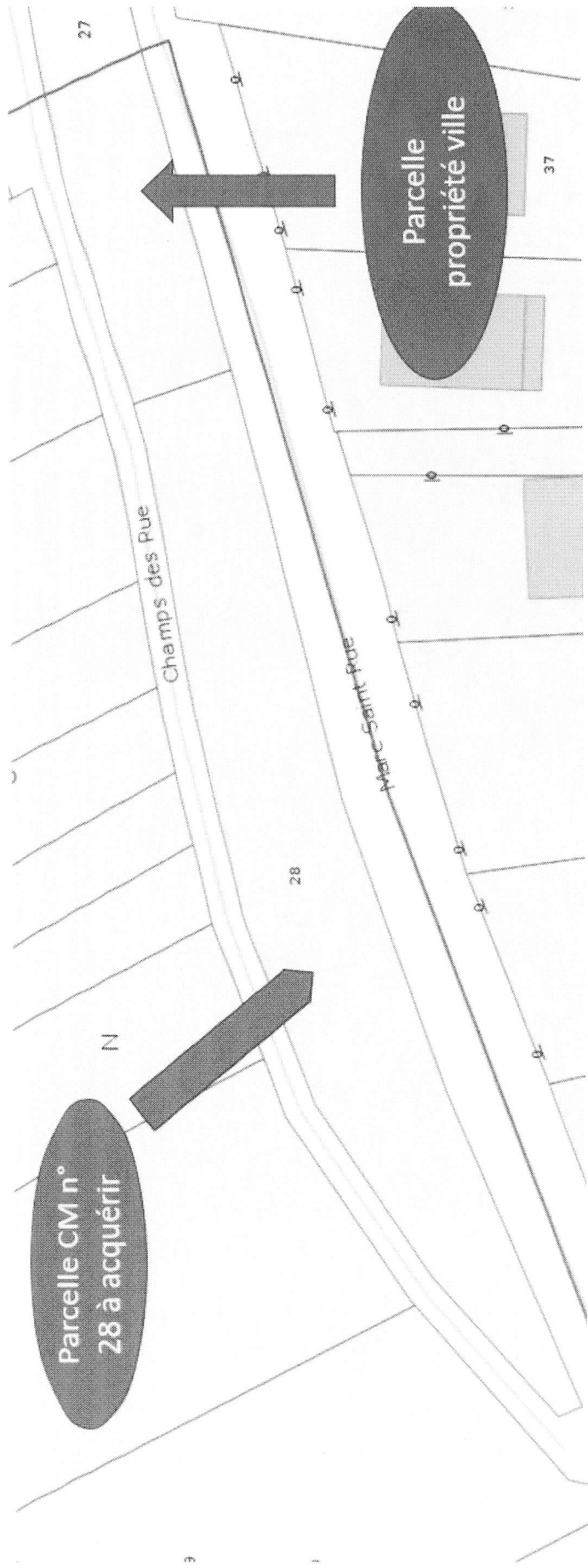
Le Secrétaire de séance,

Christophe EHRET

### Voies et délais de recours

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 OCT. 2024



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 26 septembre 2024 – Annexe relative à l' acquisition de la parcelle section CM n° 28